



Département de Seine et Marne

MAIRIE D'OBSONVILLE

**Alerte sur la qualité de l'eau d'Obsonville
- teneur en perchlorates -**

Madame, Monsieur,

Une analyse réalisée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) le 12 juin 2025, a révélé une teneur en perchlorates de **9.96 µg/L**, concentration supérieure à la valeur guide provisoire de **4 µg/L** fixée par l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES).

Les perchlorates peuvent se retrouver dans l'environnement à la suite de rejets industriels, d'utilisation de salpêtre chilien (nitrate de sodium) comme fertilisant en agriculture mais également dans le domaine militaire et aérospatiale (dispositif pyrotechniques, poudres d'armes à feu...)

A fortes doses, cette substance non cancérigène pourrait avoir une incidence sur la production d'hormones thyroïdiennes.

A ce jour, il n'existe aucune limite de qualité pour le paramètre perchlorate. Pour autant, par application du principe de précaution et sur la base de seuils très protecteurs les recommandations de la Direction Générale de la Santé (DGS) actuellement en vigueur sont :

- pour la préparation **des biberons des nourrissons de moins de 6 mois** : de limiter l'utilisation d'eau dont la teneur en ions perchlorate dépasse **4 µg/L**.
- pour **les femmes enceintes et allaitantes** : de limiter la consommation d'eau dont la teneur en ions perchlorate dépasse **15 µg/L**

Pour les autres catégories de la population, il n'y a pas lieu de restreindre la consommation d'eau du robinet aux niveaux d'exposition actuellement mis en évidence.

Pour plus de renseignements vous trouverez au verso la fiche QUESTIONS/REponses de l'ARS et sur le site du Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles une information aux usagers accessible à cette adresse :

<https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/perchlorates-dans-l-eau-du-robinet>

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente lettre,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos dévouées salutations.

La Maire
Hélène BRIDET



Perchlorates dans l'eau du robinet

Questions / Réponses

Que sont les perchlorates ?

Les ions perchlorates sont des sels chlorés très solubles dans l'eau. Ils peuvent être utilisés dans de nombreuses applications industrielles, en particulier dans les domaines militaires et de l'aérospatiale (propulseurs de fusées, dispositifs pyrotechniques, poudres d'armes à feu, etc). D'autres sources de contamination ont également été observées : origine naturelle, utilisation historique de salpêtre chilien (nitrate de sodium) exploité comme fertilisant en agriculture, impuretés dans des solutions industrielles d'hypochlorites utilisées pour la désinfection des eaux.

Quels sont les effets sur la santé liés à l'ingestion de perchlorates ? Cette substance est-elle cancérogène ?

Le perchlorate d'ammonium n'est classé cancérogène ou mutagène par aucun organisme international. A ce jour, même si les études épidémiologiques ne permettent pas de conclure à une relation causale entre une exposition environnementale aux perchlorates et des effets sur la fonction thyroïdienne, le perchlorate peut, par compétition, induire une diminution de l'absorption d'iode qui pourrait, elle-même entraîner un déficit en hormones thyroïdiennes. Il s'agit donc d'un effet biologique plus que clinique.

Il convient de souligner que les perchlorates ne s'accumulent pas dans l'organisme humain et que leurs effets sont réversibles chez l'adulte et l'enfant.

Quelles sont les personnes les plus à risque ?

Sur la base des avis des experts de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES) des 12 décembre 2011 et 8 avril 2014, les populations identifiées comme étant à risque sont :

- Les nourrissons : le nourrisson aurait un apport et un stock en iode plus limités que l'adulte sain. Il en résulte qu'un apport trop important de perchlorates nuirait à l'activité de la thyroïde.
- Les femmes enceintes : une modification de la fonction thyroïdienne chez la mère pendant la grossesse, même modérée et transitoire, pourrait altérer le développement neurologique de l'enfant. Or, les études ne permettent pas d'écarter qu'une exposition maternelle aux perchlorates de l'eau du robinet soit sans effet sur la fonction thyroïdienne de la mère et du fœtus, notamment en situation de carence en iode.
- Les femmes allaitantes : les perchlorates passent dans le sang et dans le lait maternel.

L'enfant allaité pourrait voir sa production d'hormones thyroïdiennes diminuée du fait de la consommation d'eau contenant des perchlorates par la mère.

Quels sont les risques pour la santé de mon bébé en cas d'utilisation d'eau du robinet pour la préparation des biberons? Doit-il consulter un médecin ? Existe-t-il un dépistage ? Un traitement ?

Les résultats des analyses récentes réalisées par l'ARS, indiquent que la teneur en perchlorates dans l'eau du robinet est supérieure à 4 µg/L (seuil protecteur), c'est-à-dire supérieure à la recommandation d'usage chez les nourrissons de moins de 6 mois.

Pour rappel, les recommandations d'usage émises par la Direction générale de la santé (DGS) sont les suivantes :

- Recommandation de limiter la consommation d'eau dont la teneur en ions perchlorate dépasse 15 µg/L pour les femmes enceintes et allaitantes ;
- **Recommandation de limiter l'utilisation d'eau dont la teneur en ions perchlorate dépasse 4 µg/L pour la préparation des biberons des nourrissons de moins de 6 mois.**

Enfin, aucun lien direct entre les perchlorates présents dans l'environnement et des effets cliniques n'a pu être mis en évidence à ce jour. Il n'y a donc pas lieu de consulter spécifiquement un médecin en dehors du suivi médical habituel dans le cadre des examens obligatoires des nourrissons et des jeunes enfants.

L'ARS rappelle que les normes de potabilité de l'eau prennent en compte les personnes les plus fragiles dont les enfants et que, si la teneur en perchlorates dans l'eau du robinet est inférieure à 4 µg/L, cette dernière peut être utilisée pour préparer les biberons. Pour autant, si vous souhaitez préparer les biberons avec de l'eau en bouteille, il convient de privilégier les eaux portant la mention « convient à l'alimentation des nourrissons ».

Agence régionale de santé (ARS) ILE DE FRANCE
Délégation départementale – SEINE-ET-MARNE
Téléphone : 0178482338
Courriel : ars-dd77-se-eau@ars.sante.fr

Affaire Suivie par : Morgan MORVAN
Référence : Alerte n°44765
Date d'émission: 12/06/2025

**Contrôle sanitaire de la qualité de l'eau
EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE
ADDUCTION D'EAU POTABLE**
Prévu par le code de la santé publique

ALERTE SUR LA QUALITE DE L'EAU

IDENTIFICATION DU PRELEVEMENT

Commune : OBSONVILLE
Localisation : CENTRE BOURG - CENTRE BOURG mairie RDC cuisine
Point de surveillance : 077000000471
Installation : OBSONVILLE (UDI 077000421)
Date et heure de prélèvement : 03/06/2025 à 09:31
Motif de prélèvement : CONTROLE SANITAIRE PLANIFIE
Id prélèvement ou reffab : LSE2500-20054

Recommandations / Observations de l'ARS :

La teneur en perchlorate est supérieure à la valeur guide provisoire de 4 µg/L, fixée par l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES)

Ceci nécessite d'informer la population d'une recommandation de limiter l'utilisation d'eau dont la teneur en ions perchlorate dépasse 4 µg/L pour la préparation des biberons des nourissons de moins de 6 mois

Je vous joins également une FAQ sur les perchlorates.

RESULTATS D'ANALYSES

Physico-chimie - Dépassement des seuils de gestion

Paramètre	Résultat	Unité	Norme mini	Norme maxi	Résultats définitifs
PERCHLORATE	9.96	µg/L	-	-	Oui

POUR INFORMATION :